



COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES

Contrôle des pensions complémentaires

Bruxelles, le 23 mai 2007

Gouvernance des institutions de retraite professionnelle – Questionnaire d’auto-évaluation

* *Dans le texte, les mots « la CBFA » / « la Commission bancaire, financière et des assurances » sont remplacés par les mots « la FSMA » / « l’Autorité des services et marchés financiers », conformément au modèle de surveillance dit « Twin Peaks », instauré par l’arrêté royal du 3 mars 2011 mettant en œuvre l’évolution des structures de contrôle du secteur financier, avec effet au 1^{er} avril 2011.*

Le présent questionnaire est destiné à aider les institutions de retraite professionnelle (IRP) à évaluer leurs pratiques en matière de gouvernance.

Il a été conçu comme un outil de travail propre à chaque IRP lui permettant d’apprécier sa gouvernance à l’aune des attentes prudentielles de la CBFA en la matière et de planifier à terme les mesures à prendre en vue d’améliorer celle-ci.

Chaque IRP est invitée à remplir ce questionnaire au moins une fois tous les 3 ans et à l’actualiser dès que les changements intervenus en matière de gouvernance le nécessitent.

Le questionnaire complété ne doit pas être transmis à la CBFA. Il est conservé au siège de l’IRP et disponible sur simple demande.

*

* *

Le plan d’action se présente sous la forme de questions auxquelles il peut être répondu par oui ou par non.

En cas de réponse **positive**, veuillez mentionner les articles des statuts, conventions, règlements ou autres documents auxquels se réfère votre réponse, lorsque ceux-ci existent.

En cas de réponse **négative** et si nécessaire, veuillez préciser au Volet B, en plus des éventuelles précisions et justifications, les mesures à prendre et les délais prévus à cet effet.

Le présent questionnaire est daté et signé par la personne qui l’a complétée.

VOLET A – QUESTIONNAIRE

		OUI	NON ¹	RÉFÉRENCES ²
1.	Structure de gestion			
1.1.	Le conseil d'administration a-t-il délégué la mise en œuvre de la politique générale à d'autres organes opérationnels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.2.	Les administrateurs non exécutifs sont-ils ensemble majoritaires au sein du CA ou, en cas de parité, le président du CA n'est-il membre que du CA (et d'aucun autre organe opérationnel) et dispose-t-il d'une voix prépondérante au sein du CA ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
1.3.	Des mesures ont-elles été prises pour assurer une distinction appropriée entre les fonctions opérationnelles et les missions de surveillance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.	Organes de l'IRP			
	<i>Assemblée générale</i>			
2.1.	L'assemblée générale est-elle bien composée exclusivement d'entreprises d'affiliation, d'affiliés et de bénéficiaires ou de leurs représentants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2.	Les entreprises d'affiliation dont les régimes de pension sont gérés par l'IRP sont-elles membres de l'IRP ³ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3.	Lorsqu'une personne morale est membre de l'AG, a-t-elle désigné un représentant permanent personne physique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.4.	Les statuts prévoient-ils une procédure afin que l'IRP ne puisse fonctionner sans membre ordinaire pendant plus de 6 mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Organes opérationnels</i>			
2.5.	Chaque organe opérationnel, à l'exception de celui chargé de la gestion journalière, est-il composé d'au moins deux personnes physiques ou morales formant un collège ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.6.	Si une personne morale est membre d'un organe opérationnel, a-t-elle désigné un représentant permanent personne physique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.7.	Avez-vous transmis à la CBFA les informations nécessaires relatives à l'honorabilité professionnelle, les qualifications et expérience	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹ En cas de réponse négative, veuillez apporter, en plus des éventuelles précisions et justifications, les mesures à prendre et les délais prévus au volet B.

² Il s'agit des articles des statuts, conventions, règlements ou autres documents auxquels se réfère votre réponse lorsque ceux-ci existent.

³ Cette obligation d'être membre ne concerne pas les travailleurs indépendants.

COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES

	concernant chaque membre d'un organe opérationnel avant sa nomination ?			
	Les tâches opérationnelles énoncées à l'article 22 de la loi IRP ont-elles été attribuées à un organe opérationnel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.8.	Un organe opérationnel est-il compétent pour : ○ la mise en place de l'audit interne ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.9.	○ l'élaboration de la politique d'intégrité (compliance) ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.10.	○ l'élaboration de la politique de continuité ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.11.	○ le cas échéant, le contrôle des activités des prestataires de service externes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Comités sociaux</i>			
2.12.	Existe-t-il un ou des comités sociaux instaurés auprès de l'IRP ? Si non, passez à la question 3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.13.	Lorsqu'un comité social a un pouvoir de décision relativement au fonctionnement de l'IRP, les statuts déterminent-ils : ○ comment ce pouvoir est organisé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.14.	○ quel règlement de litiges doit être suivi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Contrôle interne				
3.1.	Le CA délibère-t-il au moins une fois par an du caractère adéquat du contrôle interne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2.	Un procès-verbal en fait-il mention ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3.	Le CA s'appuie-t-il dans ses délibérations sur le rapport que lui fait périodiquement l'organe opérationnel compétent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.	L'organe opérationnel compétent délibère-t-il au moins une fois par an de l'état du système de contrôle interne et de l'évaluation de celui-ci ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.	Un procès-verbal en fait-il mention ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES

4. Fonction de compliance ⁴				
4.1.	L'IRP dispose-t-elle d'une fonction de compliance? Si non, passez à la question 5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.2.	Le compliance officer ▪ relève-t-il de l'autorité d'un membre de l'organe opérationnel compétent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.3.	▪ est-il membre de l'organe opérationnel compétent ou du conseil d'administration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.4.	▪ est-il une personne extérieure à l'IRP (fonction sous-traitée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.5.	Si oui, une convention écrite a-t-elle été conclue avec le prestataire de service externe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.6.	Le CA délibère-t-il au moins une fois par an du caractère adéquat de la fonction de compliance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.7.	Un procès-verbal en fait-il mention ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.8.	Le CA s'appuie-t-il dans ses délibérations sur le rapport que lui fait périodiquement l'organe opérationnel compétent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.9.	L'organe opérationnel compétent a-t-il élaboré une note de politique identifiant les objectifs de la fonction de compliance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.10.	Un procès-verbal en fait-il mention ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.11.	Existe-t-il une charte de compliance ⁵ garantissant un statut approprié au compliance officer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.12.	A-t-elle été approuvée par l'organe opérationnel compétent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.13.	A-t-elle été confirmée par le CA ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.14.	Les constatations du compliance officer sont-elles communiquées régulièrement à l'organe opérationnel compétent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.15.	Le compliance officer vérifie-t-il dans quelle mesure ses recommandations sont suivies ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

⁴ Politique d'intégrité

⁵ La charte doit être disponible sur simple demande de la CBFA

COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES

4.16.	Le programme et les documents de travail du compliance officer sont-ils à la disposition des membres de l'organe opérationnel compétent, du commissaire agréé, de l'actuaire désigné de l'IRP et de la CBFA?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4.17.	Le compliance officer est-il une personne autre que l'actuaire désigné, l'auditeur ou le commissaire agréé de l'IRP?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.	Continuité des activités			
5.1.	Le CA a-t-il élaboré une politique de continuité des activités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.2.	Les démarches nécessaires pour développer et appliquer la politique de continuité des activités ont-elles été faites ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.3.	L'organe opérationnel compétent informe-t-il au moins une fois par an le CA sur l'évaluation de la continuité des activités ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.4.	Les prestataires de service externes sont-ils, le cas échéant, intégrés dans la politique de continuité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.	Audit interne			
6.1.	L'IRP dispose-t-elle d'une fonction d'audit interne? Si non, passez à la question 7.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.2.	La fonction d'audit interne est-elle sous-traitée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.3.	Si oui, une convention écrite a-t-elle été conclue avec l'expert ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.4.	Existe-t-il une charte d'audit garantissant un statut approprié à l'auditeur ⁶ ? Si non, passez à la question 6.9.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.5.	▪ A-t-elle été approuvée par l'organe opérationnel compétent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.6.	▪ A-t-elle été confirmée par le CA ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.7.	Existe-t-il un plan d'audit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.8.	L'organe opérationnel compétent suit-il les travaux de l'auditeur ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.9.	L'auditeur est-il une personne autre que le compliance officer, le commissaire agréé ou l'actuaire désigné de l'IRP ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

⁶ La charte doit être disponible sur simple demande de la CBFA

COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES

6.10.	Les constatations de l'auditeur sont-elles communiquées régulièrement à l'organe opérationnel compétent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.11.	L'auditeur vérifie-t-il dans quelle mesure ses recommandations sont suivies ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6.12.	Le programme et les documents de travail de l'auditeur sont-ils à la disposition des membres de l'organe opérationnel compétent, du commissaire agréé, de l'actuaire désigné de l'IRP et de la CBFA ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.	Sous-traitance			
7.1.	L'IRP recourt-elle à la sous-traitance ? Si non, passez à la question 8.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.2.	Le CA a-t-il établi une politique qui définit clairement les conditions de recours à la sous-traitance, basée sur une analyse (description des services ou activités sous-traitées ; effets attendus de la sous-traitance ; évaluation approfondie des risques) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.3.	L'organe opérationnel compétent a-t-il pris les mesures qui lui permettent d'exercer en permanence le contrôle des activités des prestataires de service ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.4.	Le choix des prestataires de service est-il opéré avec vigilance et prudence (cf. santé financière, réputation, capacités techniques et de gestion) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.5.	Une convention écrite a-t-elle été conclue pour chaque activité sous-traitée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.6.	L'IRP est-elle en mesure de transférer les services sous-traités à d'autres prestataires ou de les reprendre en gestion propre si la continuité ou la qualité du prestataire risque d'être compromise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.7.	L'auditeur interne, le compliance officer, le commissaire agréé, l'actuaire désigné de l'IRP et la CBFA ont-ils accès aux activités sous-traitées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8.	Commissaire agréé			
8.1.	L'assemblée générale a-t-elle désigné un ou plusieurs commissaires ou sociétés de révision parmi les membres de l'IRE agréés par la CBFA ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8.2.	Le commissaire agréé est-il une personne autre que l'auditeur, le compliance officer ou l'actuaire désigné de l'IRP ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

COMMISSION BANCAIRE, FINANCIÈRE ET DES ASSURANCES

9. Actuaire désigné				
9.1.	L'IRP gère-t-elle des régimes de retraite qui couvrent des risques biométriques ou prévoient un rendement donné des placements ou un niveau donné des prestations ? Si non, passez à la question 10.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9.2.	Le conseil d'administration a-t-il désigné un ou plusieurs actuaires ?			
9.3.	Le CA a-t-il vérifié que l'actuaire désigné			
	▪ ne fait pas partie du conseil d'administration ou d'un autre organe opérationnel de l'IRP ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9.4.	▪ n'est pas membre de la direction d'une entreprise d'affiliation ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9.5.	▪ n'exerce pas une fonction susceptible de mettre en péril son indépendance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9.6.	L'actuaire désigné est-il une personne autre que le commissaire agréé, le compliance officer ou l'auditeur de l'IRP ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10 Circulation interne de l'information				
10.1.	Les organes opérationnels reçoivent-ils une information adéquate, exacte, complète et cohérente en temps utile ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10.2.	L'entreprise d'affiliation communique-t-elle en temps utile à l'IRP les données pertinentes pour le calcul des droits ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10.3.	Le commissaire agréé, l'actuaire désigné et les prestataires de service externes reçoivent-ils en temps utile les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11 Informations externes				
11.1.	Les informations provenant de l'IRP sont-elles bien toutes identifiables (nom et numéro d'agrément de l'IRP) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11.2.	Les procédures ont-elles été établies pour que l'information soit transmise clairement et complètement, de manière confidentielle ⁷ et dans un délai raisonnable aux affiliés, aux bénéficiaires ainsi qu'à la CBFA et, le cas échéant, aux organes de concertation et de consultation ⁸ ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12 Commentaires éventuels				

⁷ Pour plus de détails concernant l'information visée : cf. principe 11– Informations externes

⁸ En fonction du droit social et du travail qui régit le régime de pension. Pour les régimes belges, cf. LPC et LPCI

VOLET B – PRÉCISIONS, MESURES ET DÉLAIS ENVISAGÉS

En principe⁹, veuillez indiquer les mesures prévues et les dates de réalisation envisagées lorsque vous avez répondu négativement à une question ou groupe de question.

Question n°	Précisions - Mesures à prendre	Dates envisagées

*

* *

Identité de la personne ayant complété le questionnaire (nom, prénom(s) et qualité)

Date et signature

⁹ Certaines réponses négatives ne nécessitent pas de justification.